



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

Penthaaz, le 11 janvier 2024

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC  
PREAVIS MUNICIPAL No 02 - 2024**

Remplacement du Pont sur la Venoge  
Demande d'un crédit d'investissement

---

La Commission ad hoc, composée de Mesdames Carmen Valzino et Nelly Waldmann ainsi que Messieurs Jean-Jacques Paltenghi, Serge Widmann et Bernard Martin, chargée de rapporter sur le préavis n° 02 – 2024, s'est réunie le lundi 8 janvier 2024 à la Maison de Commune en présence de la Commission des Finances ainsi que de Messieurs Jean-François Pollien, Syndic, Sébastien Durussel, municipal des finances et Philippe Tesse, municipal en charge du dicastère des eaux.

Ce préavis n° 02 – 2024 fait suite au préavis n° 02 – 2018 du 27 septembre 2018 accepté par le Conseil communal de l'époque accordant un crédit de CHF 70'000.- dans le cadre de l'étude pour le remplacement du Pont sur la Venoge.

La Commission tient à souligner la qualité du projet exposé dans le préavis, fort bien documenté et très explicite.

Lors de cette séance, Messieurs Pollien, Durussel et Tesse nous ont présenté le préavis et répondu à nos différentes questions. Nous les remercions pour leurs explications précises et limpides.

Ce pont datant de 1939, ayant rendu de nombreux services sur ses 85 ans d'existence, se trouve dans un état fortement dégradé et ne répond plus aux contraintes et exigences actuelles.

Les travaux préparatoires pour l'exécution des forages dirigés, permettront à la Municipalité de respecter le délai du permis de construire qui arrive à échéance au 1<sup>er</sup> mars de cette année.

Les travaux de génie civil, qui devront se réaliser du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre pour éviter la période de reproduction de l'omble chevalier de rivière, nécessiteront la fermeture de la route entre mai et septembre 2024. L'accès à la déchetterie pourra cependant se faire en passant par Penthalaz.

La Commission relève également l'importance des différents services qui transitent par ce pont, dont celui, non négligeable, du tuyau des eaux usées de L'AIEE qui dessert six des sept Communes de l'Association.

Nous recommandons que la Municipalité mène cette opération en étroite collaboration avec la Commune de Gollion et l'entreprise Valorsa, les partenaires impliqués financièrement dans ce projet.

En conclusion, la Commission, pleinement convaincue de la nécessité de réaliser ces travaux et à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal de Penthaz d'accepter le préavis municipal 02 – 2024 et d'octroyer le crédit d'investissement de CHF 600'000.- pour le remplacement du Pont sur la Venoge.

Bernard Martin  
Premier membre



Carmen Valzino  
Rapporteure

